

Plan de zonage
Sud commune



Echelle 1/2 500
Modification n°5 approuvée le 11 septembre 2018

PRÉSCRIPTIONS DIVERSES

- Marges de recul par rapport à l'axe de la voie
- Tous usages
- Usage d'habitation
- Autres usages qu'habitation
- Marge de recul en application de l'art. L.111-14
- Tous usages
- Zones humides
- Dispositions relatives aux espaces naturels et au patrimoine
- Protection environnementale
- Elément de paysage (L.123-1-5-7), haies
- Elément de paysage (L.123-1-5-7), boisements
- Espace bocager (L.130-1)
- Protection architecturale
- Elément de paysage (L.123-1-5-7), bâti
- Servitudes particulières
- Secteur de diversité sociale (L.123-1-5-16)
- Secteur de constructibilité limitée
- Périmètre de gel (L.123-2, a)
- Périmètre d'application du PPRI du bassin de la Vilaine en Région Bretagne, Ille et Vilaine
- Dispositions de risques et de protections
- Prévention et protection des personnes et des biens
- Préservation du commerce
- Lieux en rez-de-chaussée dimmobilier ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-5-7 bis) - linéaire - bourg
- Lieux en rez-de-chaussée dimmobilier ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-5-7 bis) - ponctuel - Montgerval
- Emplacements réservés
- Installation d'intérêt général voie ou équipement (L.123-1-5-8)
- Bénéficiaire
- Superficie
- 1. Commune
- 2. Communauté de communes du Val d'Illle
- 3. Communauté de communes du Triangle Vert
- 4. Communauté de communes de la Bourdonnais et de la Herberetais
- 5. Conseil Général
- 6. Communauté de communes du Val d'Illle
- 7. Communauté de communes de la Bourdonnais et de la Herberetais

Dispositions relatives aux espaces naturels et au patrimoine

Protection environnementale

Elément de paysage (L.123-1-5-7), haies

Elément de paysage (L.123-1-5-7), boisements

Espace bocager (L.130-1)

Protection architecturale

Elément de paysage (L.123-1-5-7), bâti

Servitudes particulières

Secteur de diversité sociale (L.123-1-5-16)

Secteur de constructibilité limitée

Périmètre de gel (L.123-2, a)

Dispositions de risques et de protections

Prévention et protection des personnes et des biens

Préservation du commerce

Lieux en rez-de-chaussée dimmobilier ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-5-7 bis) - linéaire - bourg

Lieux en rez-de-chaussée dimmobilier ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-5-7 bis) - ponctuel - Montgerval

Emplacements réservés

Installation d'intérêt général voie ou équipement (L.123-1-5-8)

Bénéficiaire

Superficie

1. Commune

2. Communauté de communes du Val d'Illle

3. Communauté de communes du Triangle Vert

4. Communauté de communes de la Bourdonnais et de la Herberetais

5. Conseil Général

6. Communauté de communes du Val d'Illle

7. Communauté de communes de la Bourdonnais et de la Herberetais

Zones urbaines

Uc (Centres anciens du bourg et de Montgerval)

Uc (Centre ancien de l'entre-deux voies)

Ue (Extensions pavillonnaires)

Ue (Extensions pavillonnaires de l'entre-deux voies)

Ug (Équipements collectifs)

Ua (Activités économiques de Montgerval et du Triangle Vert)

Ub (Activités économiques de la Bourdonnais et de la Herberetais)

Uab (Activités économiques de Cap Malo et de Beaucé 1)

Uab (Activités économiques de Beaucour)

Zones d'urbanisation future

1Aub (à vocation principale d'activités économiques - La Bourdonnais)

A (Espace agricole)

2Aub (à vocation principale d'activités économiques - Beaucé)

2Aub (à vocation principale d'activités économiques - Cap Malo Nord)

1Ade (à vocation principale d'habitats)

1Ade (à vocation principale d'habitats)

2Ade (à vocation principale d'habitats)

2Ade (à vocation principale d'habitats)

Nh (Hameaux et écarts non constructibles)

Ni (Espace naturel à vocation de loisirs)

Np (Espace naturel à vocation agricole)

Zone Naturelles

